



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Février 2020

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Laurent METGE-TOPPIN, Martine MORION, Martin TRESCA

Excusé : Yves MATHIEU

Secrétaire de séance : Andrée GAUTHIER

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2020.

1 Approbation du compte de gestion 2019 établi par le percepteur pour la commune

Olivier Berthet, adjoint aux finances, présente les comptes du budget principal 2019 de la commune arrêtés par le percepteur. En section de fonctionnement, les recettes nettes s'élèvent à 985 517.70 € et les dépenses nettes à 710 690.73 € soit un excédent pour l'année 2019 de 274 826.37 €. En section d'investissement, les recettes nettes s'élèvent à 1 070 688.10 € et les dépenses nettes à 548 761.11 € soit un excédent pour l'année 2019 de 521 926.99 €. Il rappelle qu'un prêt de 800 000 € a été contracté pour la rénovation-extension de l'école maternelle et la construction d'un restaurant scolaire. Le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur à l'unanimité.

2 Vote du compte administratif 2019 de la commune

Monsieur Olivier Berthet, adjoint aux finances présente le détail du compte administratif en fonctionnement et en investissement remis à chaque conseiller. Il explique le détail des dépenses. Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du percepteur. Laurent Metge-Toppin demande où en est la commune concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable. Fabrice Longefay répond que depuis 2014, ces deux compétences sont du ressort de la Communauté d'Agglomération. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

3 Approbation du compte de gestion 2019 établi par le percepteur pour le lotissement de Blaceret

Olivier Berthet, adjoint aux finances, présente les comptes du budget du lotissement de Blaceret pour l'année 2019 arrêtés par le percepteur. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 41 329.39 € pour l'année 2019 et la section d'investissement un déficit de 23 839.62 €. Il indique que deux terrains ont été vendus durant l'année 2019 et que le dernier est sous compromis et devrait être signé rapidement. Un débat s'engage concernant les modalités financières de la reprise de la zone d'activité. Fabrice Longefay indique que l'attribution de compensation versée par l'agglomération à la commune chaque année est figée depuis 2014. A cette date-là, aucune entreprise n'était présente sur la zone d'activité, il n'y a donc pas eu de compensation au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Au fur et à mesure de l'implantation des entreprises dans la zone d'activité, la Communauté d'Agglomération a perçu la CFE mais l'agglomération n'en a pas tenu compte dans la compensation attribuée à la commune chaque année. Olivier Berthet indique qu'il faudra être vigilant sur les modalités de transfert de cette zone y compris le coût du transformateur pour environ 180 000 € afin que la commune ne soit pas perdante.

4 Vote du compte administratif 2019 du lotissement de Blaceret

Monsieur Olivier Berthet, adjoint aux finances présente le détail du compte administratif en fonctionnement et en investissement remis à chaque conseiller. Le compte administratif du lotissement de Blaceret est conforme au compte de gestion du percepteur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement de Blaceret.

5 Affectation du résultat du budget principal

Monsieur Olivier Berthet, adjoint aux finances propose d'affecter à la section d'investissement au budget 2020 la somme de 300 000 € provenant du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 204 204.44 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6 Fiscalisation du SYDER partielle ou totale

Olivier Berthet, adjoint aux finances informe que le montant des charges du SYDER pour notre commune s'élève pour l'année 2020 à 70 091.29 € et qu'il est possible de fiscaliser ou budgétiser tout ou en partie cette somme. Il propose d'inscrire au budget 2020 la somme de 53 450 € et de fiscaliser 16 641.29 €. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

7 Vote des taux pour les impôts

Olivier Berthet rappelle les taux appliqués pour l'année 2019 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.21 %

Taxe foncière pour le bâti : 17.31 %

Taxe foncière pour le non bâti : 18.87 %

La municipalité propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2020. Nadine Gonin propose que la commune diminue les taux car le montant des valeurs locatives augmente chaque année et que cela produit une augmentation du montant à payer pour les contribuables. Olivier Berthet lui indique que la Communauté d'Agglomération travaille actuellement sur la fiabilisation des bases des communes membres. Ce projet consiste à repérer les maisons qui ne sont pas classées dans la bonne catégorie et ainsi obtenir un gain du produit fiscal.

Le conseil municipal à la majorité (12 pour 1 abstention) décide de conserver les mêmes taux d'imposition pour 2020.

8 Avenant n°1 pour le lot n°10

Martin Tresca, conseiller municipal qui participe actuellement aux réunions de chantier de l'école maternelle et du restaurant scolaire explique que dans le lot « électricité » du marché, il n'a pas été prévu d'alimenter électriquement et avec centralisation, les stores du nouveau bâtiment. Un avenant d'un montant de 2 759.21 € est proposé pour pouvoir réaliser ces travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

9 Assurance groupe concernant les risques financiers de protection sociale du personnel

Fabrice Longefay explique que la commune est assurée contre les risques statutaires (maladie, accidents du travail, invalidité, maternité, décès) par l'intermédiaire d'un contrat groupe souscrit par le centre de gestion du Rhône pour le personnel effectuant moins de 28 heures par semaine. Ce contrat arrive à échéance le 31/12/2020. Une nouvelle consultation va être engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône. Ce dernier demande à la commune si celle-ci est intéressée par cette démarche. Cette autorisation ne vaut pas engagement de la commune. L'adhésion définitive au nouveau contrat devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 Subvention d'équilibre concernant le centre de loisirs (vacances scolaires, camps ado et mercredis)

Mme Andrée Gauthier, adjointe enfance et jeunesse présente le budget 2020 du centre de loisirs des petites et grandes vacances, du camp ados et du centre de loisirs des mercredis matins réalisé par l'association des familles. Elle rappelle le contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Blacé et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui permet d'obtenir une subvention au titre du centre de loisirs mais pas pour le camp ados et le centre de loisirs des mercredis matins. Elle informe que la subvention d'équilibre à verser par les communes partenaires du centre de loisirs (Blacé, St Julien, Salles-Arbussonas) pour les petites et grandes vacances s'élève à 20 296 € soit pour Blacé, la somme de 9 288 €, pour les camps ados à 694 € soit 317 € pour Blacé, pour le centre de loisirs des mercredis matins à 3 048 € soit 1 395 € pour Blacé. La répartition des subventions d'équilibre entre les communes est calculée au prorata du nombre d'élèves fréquentant l'école maternelle et élémentaire de chaque commune. Andrée Gauthier précise que la commune du Perréon s'est retirée du contrat enfance jeunesse cette année, tout comme la commune de Vaux en Beaujolais l'an dernier. Cela a pour effet d'augmenter les subventions d'équilibre à verser par les communes restantes. Andrée Gauthier indique que l'association des familles va rédiger un PEDT afin de bénéficier du Plan mercredi et ainsi pouvoir toucher des aides supplémentaires à savoir 95 centimes par heure et par enfant. A ce sujet, Andrée Gauthier propose de ne verser dans un premier temps que la moitié de la subvention correspondant au centre de loisirs du mercredi dans l'attente de l'éligibilité à l'aide financière du plan mercredi. Marie-Pierre Baroux indique que l'élaboration du PEDT est prévu par l'association des familles mais que cela représente un gros travail pour la directrice. Fabrice Longefay rappelle que les familles des enfants de Le Perréon et

Vaux en Beaujolais qui fréquenteront le centre de loisirs cette année paieront plus cher puisque leur commune s'est désolidarisée du contrat enfance jeunesse mais vont tout de même continuer à bénéficier des subventions en nature (électricité, eau, bâtiment...payés par la commune de Blacé). Andrée propose que lors de l'établissement du prochain contrat enfance jeunesse, la commune établisse des conventions avec les communes partenaires afin que ces dernières s'engagent à rester pendant toute la durée du contrat et ainsi ne pas se retrouver dans la situation actuelle où deux communes sont parties en cours de contrat.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prévoir au budget 2020 la somme de 11 000 € pour permettre le versement des différentes subventions d'équilibre à l'association des familles.

11 Autoriser le maire à signer les conventions concernant les modalités de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse pour le ALSH avec les communes de Salles-Arbussonnas, Saint Julien pour l'année 2020

Andrée Gauthier rappelle que chaque commune partenaire verse une subvention d'équilibre et qu'en contrepartie la caisse d'allocations familiales verse la prestation Service Enfance Jeunesse (petites et grandes vacances scolaires) l'année N+1 soit en 2021 pour le centre de loisirs de 2020 dans le cadre du CEJ (2018-2021). Celle-ci est versée en totalité à la commune de Blacé, signataire du CEJ, charge à elle de reverser le prorata à chaque commune (St Julien : 28.48 %, Salles-Arbussonnas : 25.76 %). Il reste 45.76 % pour Blacé. Une convention spécifiant les modalités de remboursement doit être signée avec les communes partenaires. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions avec les communes partenaires.

DIA :

- Maison route du Beaujolais: Avis favorable
- Plateau à aménager : Route des cèdres : Avis favorable
- Plateau à aménager : Route des cèdres : Avis favorable
- Maison Chemin du Bief : Avis favorable
- Maison Chemin du Bief : Avis favorable

Questions diverses :

Travaux école restaurant scolaire : Martin Tresca indique que le chantier avance normalement et que la pose des placos devrait commencer la semaine prochaine.

Rue Dupasquier :

Fabrice Longefay rappelle qu'une réunion publique sera organisée en collaboration avec la Communauté d'agglomération à la salle des fêtes le 13 février 2020 à 19h afin d'expliquer les travaux sur cette voie.

CCAS :

Martine Morion indique le goûter festif aura lieu le samedi 7 mars 2020. Les courriers ont été envoyés aux personnes de 75 ans et plus et une réponse a été demandée pour le 22/2/2020. Elle indique qu'un groupe de trois personnes a été retenu pour l'animation.

Organisation des élections municipales du 15 mars 2020 :

Les permanences de chacun sont définies.